

age, arrosage, enlèvement des boues et immondices.

Le balayage a pour but de débarrasser la chaussée et les trottoirs des détritux et immondices, qui, si ils y séjournent, seraient une cause d'infection. Ce balayage se fait aux frais de la ville qui fait payer une taxe aux propriétaires afin de se couvrir en partie des frais. Il y a environ 1000 cantonniers formant le personnel fixe eu moyenne 2000 balayeurs et balayeuses. Le travail commence à quatre du soir en toute saison. Le balayage se fait soit avec des balais soit avec des machines balayeuses trainées par des chevaux. Ce service occasionne une dépense annuelle de plus de 4 millions de francs.

L'arrosage joue un grand rôle dans l'hygiène des rues ; il empêche la formation des amas de poussières, et, les retenant sur le sol, il supprime le danger qui résulte de leur absorption. L'arrosage a lieu à la lance et au tonneau. Il y a 400 tonneaux avec un personnel de près 900 hommes. La surface arrosée ainsi, d'après M. Jourdan, est de plus de 5.700.000 m. c. et 12000 m. c. d'eau y sont employés chaque jour. L'arrosage à la lance se fait au moyen de tuyaux articulés terminés d'une part par une lance en cuivre, d'autre part par un raccord qui se place sur les bouches d'eau des trottoirs. 750 cantonniers sont affectés à ce service ; ils arrosent une surface de 2.600.000 mètres avec un volume de 14000 m. c. La dépense s'élève à plus de 950.000 francs par an. Dans les temps de grande chaleur, l'eau manque quelquefois, et alors on n'arrose que quelques quartiers.

L'enlèvement des neiges et glaces se fait par l'administration ; les particuliers doivent seulement rejeter sur la chaussée la neige qui couvre les trottoirs. Depuis quelques années on fait fondre la

neige à l'aide de sel marin. Cela facilite beaucoup le travail mais produit un froid assez intense qui est très désagréable pour les piétons. On sait en effet que par suite du mélange du sel et de la neige ou de la glace il y a abaissement de température. De plus, l'administration arrose beaucoup la neige pour en faciliter la fonte. Les rues et les places sont alors de véritables lacs de boue.

Depuis décembre 1883, chaque immeuble est muni d'une boîte spéciale pour le dépôt des détritux, ordures et résidus ménagers des locataires. Chaque matin ces boîtes sont placées dans la rue de 6 à 8 hrs. l'été ou de 7 à 9 l'hiver, des voitures spéciales les vident. Les chiffonniers ont le droit de répandre sur une toile ces résidus et d'y chercher ce qui peut leur convenir ; ils doivent ensuite remettre les résidus dans les récipients. Lors de l'inauguration de ce système, on a beaucoup crié, on s'est beaucoup plaint. En somme, cette mesure était bonne mais elle serait meilleure si chaque jour on désinfectait les récipients et si ils avaient des couvercles.

Les résidus ménagers sont enlevés par des voitures ; il en est de même des boues et résidus du balayage. La ville paie à des industriels pour ce service la somme de 2.075.100 francs par an. Ces détritux sont portés à plus de 2 kilomètres des fortifications.

Le service du balayage, de l'arrosage et de l'enlèvement des immondices est fait avec promptitude et régularité dans les quartiers du centre ; mais il est loin d'en être de même dans les quartiers excentriques où il n'est pas rare de voir l'après midi des tas d'immondices alors qu'ils devraient être enlevés depuis le matin. L'administration a certes beaucoup fait pour la viabilité de Paris, mais elle a encore beaucoup à faire.

A. HAMON.